



Jonathan L. Holmes

Directeur général
regulatory@itpa.ca

Le 15 janvier 2018

Par courriel

Comité permanent de l'industrie, des sciences
et de la technologie
Chambre des communes
131, rue Queen, 6^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0A6
Courriel : INDU@parl.gc.ca

À l'attention de Danielle Widmer, greffière du Comité

Objet : Mémoire de l'ITPA au Comité INDU dans le cadre de son étude sur la connectivité à large bande dans les régions rurales

Madame,

1. C'est avec plaisir que l'Independent Telecommunications Providers Association (l'« ITPA ») soumet au Comité le présent mémoire, dans le cadre de son étude sur la connectivité à large bande dans les régions rurales du Canada.

Introduction

2. L'ITPA, qui représente 22 petites entreprises de services locaux titulaires dans les régions rurales de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et du Québec, tient à remercier le Comité d'avoir entrepris cette étude. Selon le communiqué de

presse du Comité publié le 9 juin 2017, l'étude doit porter sur les questions suivantes :

À savoir l'élaboration d'un plan visant à améliorer la connectivité dans les régions rurales et à formuler des recommandations afin :

- a) de déterminer ce qui constitue un service haute vitesse acceptable;
- b) de cerner et d'éliminer les obstacles financiers à la mise en œuvre d'un service haute vitesse;
- c) de définir les changements réglementaires qui faciliteront la mise en place d'un service haute vitesse.

3. Les services à large bande en région rurale et les efforts destinés à combler le fossé numérique entre les zones rurales et urbaines au Canada sont au centre des préoccupations nationales depuis environ cinq ans. Que ce soit avec le programme « Un Canada branché » – maintenant échu – ou le programme actuel « Brancher pour innover » d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDEC), ou encore avec la création annoncée récemment par le CRTC du Fonds pour le développement de la large bande, les décideurs fédéraux et provinciaux sont bien conscients des problèmes de géographie et de densité de population qui freinent le déploiement de services à large bande en milieu rural. D'ailleurs, les subventions que le gouvernement fédéral prévoit consacrer à cette initiative dépassent le milliard de dollars, et cela va même plus loin si l'on englobe les engagements pris par les provinces et les municipalités à cet égard. Combinés à l'apport du secteur privé dans ces programmes cofinancés, les montants destinés aux services à large bande dans les régions rurales sont vraiment impressionnants.

4. Toutefois, malgré ces investissements majeurs, on s'entend généralement pour dire qu'il faudra en faire beaucoup plus pour combler complètement tous manques d'accès aux services à large bande.

5. Par ailleurs, l'ITPA tient à faire remarquer que lorsqu'on prend en compte tous les intervenants, le domaine des politiques et des programmes et déjà bien rempli et transcende les champs de compétence. Malgré tout, le Comité peut jouer un rôle utile, avec cette étude, et auprès des différents décideurs, en caractérisant les principaux irritants et défis auxquels sont confrontés les fournisseurs de services en milieu rural et auxquels on ne s'est pas encore attaqués. Éliminer les irritants décrits dans le présent mémoire permettrait à ces fournisseurs de se concentrer pleinement à la poursuite du déploiement de réseaux à large bande dans les zones rurales en y consacrant les rares ressources dont ils disposent.

6. L'ITPA va passer en revue les initiatives prévues dans chacun des trois domaines sur lesquels porte l'étude du Comité, et demander respectueusement que le Comité publie un rapport contenant des recommandations à l'intention des ministères fédéraux concernés pour que disparaissent ces irritants et ces problèmes.

Qu'est-ce qui constitue un service à haute vitesse acceptable?

7. En 2016, le CRTC a mené une vaste étude pour déterminer ce qui constitue un service à large bande acceptable pour les Canadiens. Il s'est surtout posé la question de savoir quelles sont les vitesses de téléchargement et de téléversement requises pour que tous les Canadiens puissent participer pleinement à l'économie numérique, peu importe l'endroit où ils vivent. L'ITPA s'est pleinement engagée dans ce processus réglementaire et a fait ses propres recommandations au CRTC.

8. Au bout du compte, le CRTC a établi de nouvelles vitesses cibles nationales pour la large bande, à savoir 50 Mbps pour le téléchargement et 10 Mbps pour le téléversement. L'ITPA convient que ces nouvelles cibles sont plus appropriées pour amener les Canadiens plus loin à court et à moyen terme. L'ITPA convient également que les efforts déployés (en matière de financement) pour combler les écarts dans l'accès à la haute vitesse entre les régions du pays devraient se concentrer exclusivement sur les zones qui n'ont actuellement pas accès à ce niveau de service.

Quels sont les obstacles financiers à la mise en œuvre d'un service haute vitesse?

9. Les entreprises membres de l'ITPA se consacrent à la construction de réseaux de télécommunications en zone rurale, d'abord pour le téléphone et, depuis quelque temps, pour Internet à large bande, et ce depuis plus de 100 ans dans bien des cas. À cause de leur taille, principalement, ces entreprises n'ont pas été en mesure d'aller sur les marchés financiers lever des fonds pour des projets d'expansion de réseaux. Elles ont donc dû entreprendre des projets d'expansion qui s'autofinancent, en se fondant sur des analyses de rentabilisation très prudentes et des périodes de récupération du capital investi exceptionnellement longues, dépassant souvent 10 ans.

10. La mise en œuvre des recommandations suivantes aiderait les petits fournisseurs de services à améliorer les analyses de rentabilisation des déploiements de la large bande dans les zones rurales.

11. Pour commencer, l'ITPA approuve la recommandation que la Canadian Cable Systems Alliance a fait dans son mémoire au Comité daté du 26 septembre 2017 et voulant que les infrastructures de télécommunications soient considérées comme des infrastructures stratégiques nationales essentielles. L'ITPA pense que le Comité devrait recommander que le secteur bancaire accorde aux entreprises qui construisent des infrastructures de télécommunications des conditions de financement préférentielles.

12. Le deuxième irritant sur lequel l'ITPA aimerait attirer l'attention du Comité concerne les tarifs appliqués pour les structures de soutien, et plus particulièrement les tarifs annuels de location de poteaux imposés par les compagnies d'hydroélectricité provinciales, notamment en Colombie-Britannique et en Ontario. Ces tarifs varient beaucoup pour des services identiques, seulement parce que les tarifs applicables pour les structures de soutien sont établis par les organismes de réglementation provinciaux et que ceux de Bell Canada et de TELUS sont fixés par le CRTC. Pour les membres de l'ITPA, il est inconcevable que pour des services identiques les tarifs concernant ces structures varient autant, même à l'intérieur d'une province.

13. Il y a quelques années, la Cour suprême a conclu que les poteaux d'électricité relevaient de la compétence des provinces. Si l'on part du principe précédent voulant

que les réseaux de télécommunications soient des infrastructures stratégiques nationales essentielles, l'ITPA exhorte le Comité à recommander que le gouvernement fédéral entame des négociations avec les provinces pour transférer la compétence sur les tarifs de location des poteaux électriques des provinces au gouvernement fédéral, et mette fin ainsi à la variété de règlements disparates concernant les tarifs applicables pour les structures de soutien. En fin de compte, tous les tarifs s'appliquant aux activités réglementées par le CRTC devraient être fixés par le CRTC lui-même.

14. Faire en sorte que les tarifs de location des poteaux soient fixés par le CRTC, en profitant de son expertise en la matière, permettrait de limiter les prix de ces services et d'avoir la certitude nécessaire quant à la tarification de ces intrants essentiels. Réduire les tarifs de location des poteaux électriques aurait pour effet de stabiliser une composante essentielle du coût pour les petites entreprises de télécommunications rurales, et permettrait à ces entreprises de consacrer les ressources limitées qu'elles devaient auparavant garder pour payer des tarifs de location gonflés au développement et à la construction de nouveaux réseaux à large bande.

Changements réglementaires qui faciliteront la mise en place d'un service haute vitesse

15. Au fil des ans, les membres de l'ITPA ont mis à profit les nouvelles technologies pour élargir leurs offres de services aux Canadiens vivant dans leurs territoires d'exploitation. Ils ont été par exemple parmi les premiers fournisseurs de services au Canada à offrir des services d'accès Internet à large bande. En plus de l'accès au téléphone et à Internet, de nombreuses entreprises membres offrent maintenant des services de radiodiffusion sur leurs réseaux ruraux de fibres optiques jusqu'au domicile. Lorsque ces trois services sont offerts ensemble aux clients, on parle communément de « forfaits triples ».

16. Bien que ces trois services soient disponibles à peu près partout, les membres de l'ITPA n'arrivent pas à offrir quatre services intégrés à leurs clients, en ajoutant les services mobiles/cellulaires aux forfaits triples. Le principal obstacle, c'est le manque

de disponibilité de fréquences sans fil visées par des licences qui soient abordables. Ces dernières années, Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDEC), et avant lui Industrie Canada, a organisé des ventes aux enchères du spectre qui ont permis aux grands joueurs de l'industrie de remporter des parts très enviables du spectre sans fil, au détriment des petits fournisseurs de services.

17. Ces petits fournisseurs de services ont été exclus en raison des grandes zones de desserte autorisées par ISDEC et du processus d'adjudication. En effet, selon les conditions d'enchères en vigueur, même la plus petite zone de licence utilisée par ISDEC est beaucoup trop vaste et contient beaucoup trop d'abonnés pour les petits fournisseurs de services. Le processus de vente aux enchères est excessivement complexe et coûteux, ce qui exclut les petits prestataires de services qui n'ont pas les équipes internes nécessaires pour participer ou les budgets pour engager les ressources nécessaires en consultation.

18. Par conséquent, le Comité devrait recommander qu'ISDEC étudie et mette en place des moyens permettant de faciliter la participation des nombreux petits fournisseurs ruraux au Canada aux futures enchères de spectre, et d'organiser les enchères, notamment en ce qui concerne les niveaux de zones de service, de manière à ce que les petits fournisseurs y trouvent leur compte. L'ajout de joueurs régionaux sur le marché du sans-fil exercerait une pression sur les prix des trois gros fournisseurs de services cellulaires qui se partagent actuellement environ 90 % du marché des services sans fil au Canada.

19. Par ailleurs, le Comité devrait demander à ISDEC de chercher à savoir si les détenteurs de licences de spectre respectent leurs engagements quant à l'utilisation du spectre dans toutes les zones visées par des licences. Le Comité devrait demander à ISDEC qu'il s'arrange pour que les compagnies qui n'utilisent pas tout le spectre rendent disponible la partie inutilisée aux petits fournisseurs de services. Pour ce faire, ISDEC pourrait recourir à un système de subordination du spectre sur demande, obligatoire et simplifié, dans le but de redistribuer le spectre inutilisé aux petits fournisseurs de services.

20. En plus des recommandations formulées ci-dessus, le Comité devrait recommander au CRTC et à ISDEC de limiter autant que possible la réglementation et les exigences en matière de rapport s'appliquant aux petits fournisseurs de services. Dans le cas des télécommunications, la réglementation vise à corriger des questions de pouvoir de marché qui sont une conséquence de la taille du marché et du pouvoir économique. Les petits fournisseurs de services, comme les membres de l'ITPA, n'occupent pas une position dominante sur le marché canadien par rapport aux gros joueurs. Un allègement du fardeau réglementaire permettrait aux petits fournisseurs de services de se concentrer sur leur stratégie commerciale fondamentale – l'expansion – plutôt que de consacrer un temps et des moyens précieux au respect de la réglementation.

21. Enfin, le Comité devrait recommander que le CRTC revoie sa réglementation pour les entreprises de services locaux concurrentes (ESLC) pour la simplifier le plus possible.

Résumé des recommandations

22. Voici un résumé des recommandations de l'ITPA :

A) Les infrastructures de télécommunications devraient être considérées comme des infrastructures stratégiques nationales essentielles et, de ce fait, profiter de conditions financières préférentielles de la part du secteur bancaire.

B) Le gouvernement fédéral devrait entreprendre des négociations avec les provinces pour le transfert de compétences concernant les tarifs de location des poteaux électriques des provinces au gouvernement fédéral. Au bout du compte, tous les tarifs de location des poteaux devraient être soumis à la réglementation du CRTC.

C) Le Comité devrait recommander à ISDEC de chercher et d'appliquer des façons de faciliter la participation des nombreux petits fournisseurs de services des régions rurales du Canada aux ventes aux enchères futures du spectre, afin d'obtenir des résultats concrets pour les petits fournisseurs de services.

D) Le Comité devrait recommander à ISDEC qu'il fasse enquête pour déterminer si les titulaires actuels du spectre respectent leurs engagements en ce qui concerne l'utilisation du spectre dans la zone que couvre leur permis. Si une partie du spectre demeure inutilisée, ISDEC devrait demander aux compagnies visées de l'offrir aux petits fournisseurs de services. Pour ce faire, ISDEC pourrait recourir à un système de subordination du spectre sur demande, obligatoire et simplifié, dans le but de redistribuer le spectre inutilisé aux petits fournisseurs de services.

E) En plus des changements requis dans le secteur du sans-fil, le Comité devrait recommander au CRTC et à ISDEC de limiter autant que possible la réglementation et les exigences en matière de rapports s'appliquant aux petits fournisseurs de services.

F) Le Comité devrait recommander que le CRTC revoie sa réglementation pour les entreprises de services locaux concurrentes (ESLC) pour la simplifier le plus possible.

À propos de l'ITPA

23. L'ITPA est une association commerciale fondée il y a plus de 50 ans par des entreprises de téléphonie indépendantes des régions rurales du Canada. Les membres du Comité trouveront sur le site Web de l'ITPA (www.itpa.ca) une carte interactive pour la plupart des membres de l'Association. Ces entreprises membres ont été créées indépendamment du système de Bell au début du XIX^e siècle, parce que Bell avait dit

qu'elle se concentrerait sur les grandes villes et qu'elle n'était pas disposée à assumer des coûts élevés supplémentaires pour desservir l'Ontario rural. Aujourd'hui, l'ITPA compte 22 entreprises membres.

24. Les compagnies de téléphonie indépendantes ont évolué et ont développé leurs activités pour offrir des réseaux filaires et l'accès à Internet sans fil à large bande ainsi que des services de télévision et des services sans fil mobiles dans les zones rurales de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et du Québec, ainsi que dans des petites municipalités et des régions éloignées du pays. Parmi les membres de l'ITPA, on compte des coopératives, des entreprises privées et des systèmes appartenant à des municipalités.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments respectueux.

[Signature]

Jonathan L. Holmes

Annexe

Membres de l'Independent Telecommunications Providers Association

9315-1884 Québec Inc.

Brooke Telecom Co-operative Limited

Bruce Telecom

City West Cable & Telephone Corp.

Cochrane Telecom Services

CoopTel

Execulink Telecom Inc.

Gosfield North Communications Co-operative Limited

Hay Communications Co-operative Limited

Huron Telecommunications Co-operative Limited

The Lansdowne Rural Telephone Company Limited

Mornington Communications Co-operative Limited

Nexicom Telecommunications Inc.

Nexicom Telephones Inc.

North Frontenac Telephone Corporation Limited

North Renfrew Telephone Company Limited

Quadro Communications Co-operative Inc.

Roxborough Telephone Company Limited

Sogetel Inc.

Tuckersmith Communications Co-operative Limited

WTC Communications

Wightman Telecom Limited

*** Fin du document***